

Gouvernement entend faire adopter cette loi. Je n'insisterai donc plus sur ce point. Je ne crois pas me tromper en disant que, de toute évidence, le Gouvernement est résolu à faire adopter cette loi tôt ou tard.

**L'hon. M. Fournier:** Vous n'en avez jamais douté.

**M. Fulton:** Le ministre des Travaux publics (M. Fournier) a peut être raison de dire que je n'ai jamais douté des intentions du Gouvernement. Mais à un certain moment j'ai cru qu'il se laisserait convaincre, qu'il envisageait la question avec objectivité et que nos arguments raisonnables et plausibles le persuaderaient peut-être que le projet de loi, sous sa forme actuelle, est inacceptable.

**L'hon. M. Fournier:** C'est que vous n'avez encore parlé assez longtemps.

**M. Fulton:** Il est donc devenu évident, je le répète, que le Gouvernement ne veut pas retirer son projet de loi et qu'il insiste pour que la Chambre l'adopte sous sa forme actuelle. Puisqu'il ne veut pas se rendre à notre désir en différant l'adoption de cette mesure, pour le moment, afin de pouvoir en étudier davantage les répercussions possibles, nous avons raison je crois de réclamer de lui qu'il présente des mesures complémentaires afin de protéger le détaillant contre le danger qui le menacera inévitablement, si la mesure à l'étude est adoptée sous sa forme actuelle.

Le projet d'amendement qu'a présenté, ce matin, le chef du parti cécéfiste m'a donc vivement intéressé. A dire le vrai, je l'attendais, avec intérêt, depuis le moment où il a annoncé qu'il avait l'intention de le présenter, car s'il est une chose sur laquelle nous avons insisté, au comité d'abord, et ensuite ici même à la Chambre, c'est bien qu'il fallait examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas avantage à adopter, sous une forme ou sous une autre, des lois relatives aux pratiques commerciales équitables et qu'il y avait lieu de prévoir le temps nécessaire à cette fin. Lorsque, mardi dernier, l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) a annoncé qu'il allait présenter un amendement, j'ai pensé, me fondant sur ce qu'il a dit alors, qu'il se proposait de demander instamment qu'on étudie quelque forme de législation analogue aux lois relatives au loyal commerce en vigueur aux États-Unis. Mais, si j'en juge par la forme de son projet d'amendement et par la déclaration qu'il a prononcée aujourd'hui même, il devient manifeste que le genre de législation qu'il préconise n'est pas semblable aux lois américaines relatives au loyal commerce.

**M. Coldwell:** L'honorable député permet-il une question?

**M. Fulton:** Oui.

**M. Coldwell:** L'honorable député a pris connaissance de ce que j'ai dit au cours du débat du 6 novembre. J'ai alors employé dans le projet d'amendement les mêmes mots que ceux qui figurent dans l'amendement d'aujourd'hui.

**M. Fulton:** Oui. Si, de ce que je viens de dire, l'honorable député a conclu que j'ai dit qu'il a changé d'attitude, je lui fais mes excuses. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

**M. Coldwell:** Oh, non.

**M. Fulton:** Je dis simplement que, me fondant sur ce qu'il a dit mardi, j'ai cru que sa proposition d'amendement proposait peut-être quelque chose dans le goût des lois d'équité commerciale en vigueur aux États-Unis, mais il n'en est pas ainsi.

La proposition d'amendement du parti cécéfiste nous intéresse pour deux motifs. D'abord,—et je le dis en reconnaissant toute la portée des paroles de l'honorable député,—parce que, si la proposition d'amendement est rejetée, il se propose d'appuyer le projet de loi. Toutefois, il est manifeste pour quiconque lit la proposition d'amendement ou s'arrête aux paroles de l'honorable député, que, selon lui, la mesure ne devrait pas être adoptée avant l'examen de cette proposition concomitante. Si le Gouvernement rejette la proposition cependant, il appuiera quand même le projet de loi. Il est donc juste de dire que le parti cécéfiste convient avec nous qu'il n'y a pas lieu d'adopter la mesure avant d'avoir eu l'occasion d'en faire un plus ample examen; surtout, à leur point de vue, sans avoir étudié le genre de mesure législative que son parti préconise. Il va sans dire que nous-mêmes aimerions étudier le genre de mesure législative qui, à notre avis, apporterait une solution au problème. Nous sommes donc, lui et moi, d'accord sur l'à-propos de différer l'adoption du projet de loi jusqu'à plus ample examen, y compris l'étude d'une autre solution à apporter au problème en cause.

La proposition d'amendement est significative, en second lieu, parce que le parti cécéfiste est aussi d'avis que le détaillant a droit à une certaine forme de protection, à cause du danger d'injustice grave, je dirai même de tort irréparable, auquel l'expose la mesure à l'étude, si elle est adoptée telle quelle, sans une autre mesure concomitante. Je crois donc pouvoir affirmer que, sur les deux points dont j'ai parlé, le parti de la